

MOBILITÉ

Projet de tramway : votre avis compte

Le projet de tramway desservant les communes de Montivilliers, Harfleur, ainsi que le sud du Havre, entre dans une phase de concertation publique préalable : tracé et emplacement des terminus ou parcs-relais sont en débat à partir du 22 septembre 2021.

PUBLIÉ LE
15 SEPTEMBRE 2021



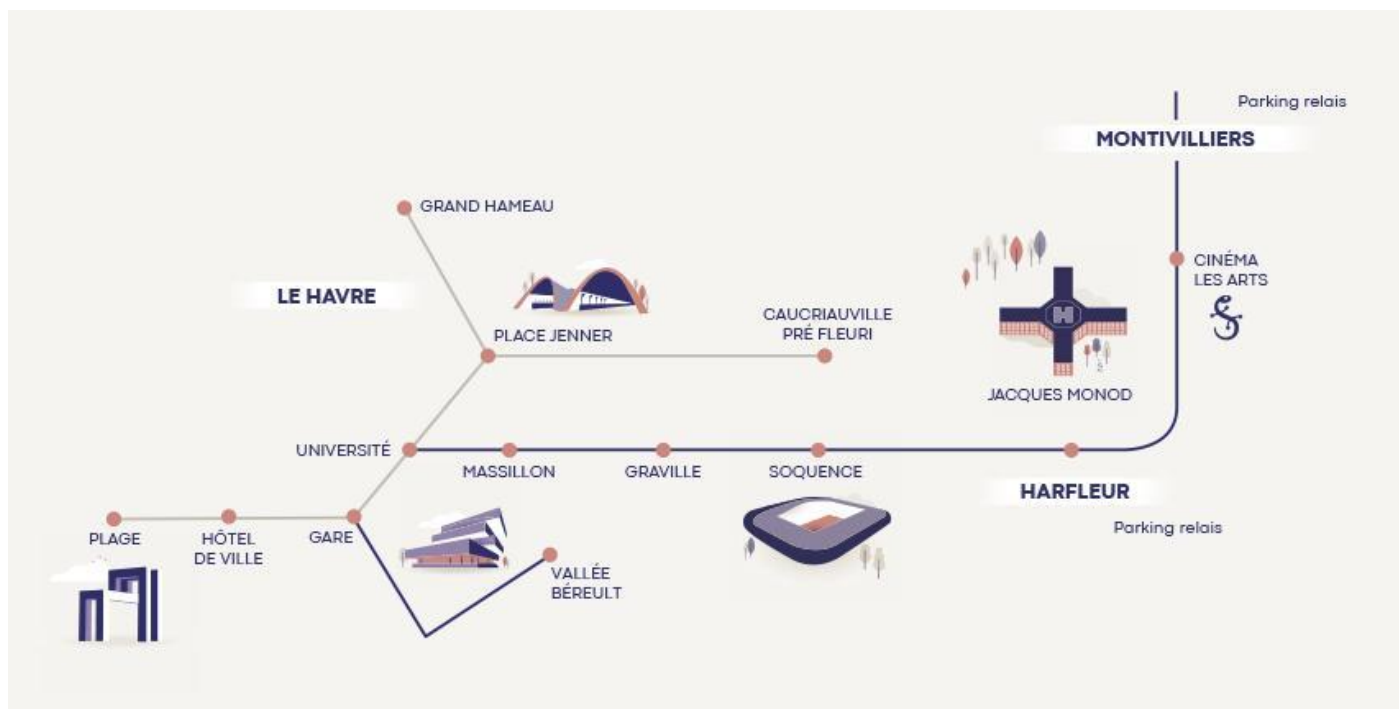
Le projet d'extension du réseau de tramway

Le conseil communautaire Le Havre Seine Métropole a validé en début d'année le lancement du projet **d'extension du réseau de tramway vers la vallée de la Lézarde et les quartiers sud du Havre.**

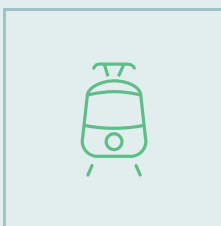
Ces zones, densément urbanisées, représentent un bassin de vie de 55 000 habitants et 25 000 emplois. Elles accueillent de grands équipements tels que le campus universitaire, le stade Océane, l'hôpital Jacques-Monod, le cinéma Les Arts, des établissements scolaires et des pôles commerciaux.

L'enjeu est **d'améliorer la desserte de ces territoires et de favoriser l'usage des transports en commun**, à l'empreinte carbone limitée, plutôt que les véhicules individuels motorisés, source d'émissions polluantes ou d'encombrement.

Des **parcs-relais** devront faciliter ce transfert au quotidien et raccorder 45 000 habitants supplémentaires au réseau de transports en commun. Le potentiel de fréquentation estimé pour l'extension du réseau de tramway est ainsi évalué à **28 000 voyages par jour.**



Trajectoire du projet de la 3ème ligne de tramway
©LE HAVRE SEINE METROPOLE



Calendrier prévisionnel du projet

- **Du 22 septembre au 16 novembre 2021** : concertation préalable

- **16 décembre 2021** : publication du bilan des garants de la concertation
- **Avant le 16 février 2022** : publication des enseignements de la concertation par la Communauté urbaine
- **2022-2024** : conduite des études
- **2025-2026** : travaux
- **2027** : mise en service

La concertation préalable : un processus garanti par la loi

Le coût de ce projet structurant étant estimé à 320 millions d'euros, la Communauté urbaine a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) en vue de définir les modalités de consultation des habitants. **La Commission a préconisé une concertation préalable**, sous l'égide d'un garant. Ce dernier veillera à ce que la concertation préalable puisse toucher tous les publics et qu'elle permette d'aborder l'ensemble des sujets liés au projet : mobilité, impact économique, social ou environnemental, cadre de vie...

La concertation débute le **22 septembre 2021**. Au cours des huit semaines qui suivront, tout citoyen ou acteur concerné par le projet aura la possibilité **d'apporter sa contribution au débat public**. La CNDP statuera en fin d'année sur le bon déroulement du processus. Le bilan de la concertation, qui sera rendu public début 2022 par le conseil communautaire, permettra d'orienter la Communauté urbaine pour la conduite des études à venir.



Comment s'informer et participer à la concertation ?

La plateforme numérique [tramwaylehavremetro.fr](https://www.tramwaylehavremetro.fr), richement documentée et participative, est au cœur du dispositif de la concertation préalable. Cette plateforme est accessible à compter du 22 septembre, date de début de la concertation.

Le dossier de concertation préalable est **à la disposition du public sur la plateforme**. Il comprend notamment les objectifs et caractéristiques principales, les solutions alternatives étudiées et les impacts prévisionnels du

projet de tramway.

Le dossier est **également consultable en version papier** au **siège de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole**, ainsi que dans les mairies de Montivilliers et Harfleur. Il est accompagné d'un registre de recueil des questions, suggestions et contributions du public.

Les citoyens peuvent également s'exprimer à l'aide du coupon-T joint au dépliant, ou par courrier : **Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole - concertation Tramway - 19 rue Georges Braque - CS 70854 - 76085 Le Havre Cedex.**

Des réunions publiques et des ateliers sont organisés sur le territoire pour débattre du projet.

En toute transparence

Un dispositif de concertation a été défini. Il s'appuie sur un **programme d'information complet** qui multiplie les possibilités et formats de **rencontres avec les habitants** et acteurs concernés. Trois réunions publiques seront organisées dans les communes directement impactées par le projet. Des **stands mobiles** sur des lieux de passage (gare du Havre, marchés, centre commercial, hôpital Monod), des **ateliers thématiques** et des permanences en mairies sont également planifiés pour échanger avec les différents publics et **approfondir le débat autour des principaux enjeux** soulevés : choix des terminus du projet, de son parcours (rue de Verdun ou avenue Jean-Jaurès au Havre), emplacement

des futurs parcs-relais qui permettront aux usagers motorisés de garer leurs véhicules pour emprunter le tramway.

La concertation préalable, comme son nom l'indique, est une étape dans le processus de consultation du public. Les échanges se poursuivront tout au long des phases d'études et **le projet pourrait aboutir à l'horizon 2027**, date envisagée pour la mise en service.



Réunions publiques et ateliers : les premières dates

- **Vendredi 24 septembre à 18h30 (accueil à partir de 18h)** – Carré des Docks – Le Havre
- **Lundi 27 septembre à 18h** – Centre Culturel La Forge – Harfleur
- **Mercredi 29 septembre 18h30** – Maison de l'Enfance et de la Famille – Montivilliers
- **Lundi 4 octobre 18h30 - 20h30** – atelier sur l'insertion urbaine du projet – La Fabrique Massillon, Le Havre (sur inscription)
- **Samedi 9 octobre 14h30 - 16h** – atelier sur les mobilités et l'intermodalité – Maison de l'Enfance et de la Famille, Montivilliers (sur inscription)

Présentation du passe sanitaire obligatoire à l'entrée du site.

[Le calendrier des autres rendez-vous sera diffusé sur la](#)

plateforme numérique et fera l'objet d'un affichage dans
les lieux publics.